



REPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 25.03.2026

Date d'affichage : 25.03.2026

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente Saint Christophe rue Théophile Vallet, en session ordinaire au mois de mars, sous la présidence de Monsieur LOVISOLO Jean- François, Maire.

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DOMEIZEL – PIGASSOU – LUCCHINI-
RICCI – OLLIVIER – PASQUER – MADON - CORTES - BARNEOUD

Messieurs BOREL – BRANDTNER- SERNA - LOVISOLO – RASTELLO – GUISS-SPENGLER – GERMAIN – SEGURRA
– CUTAIA – SORBIER – FABRE – MOUREN – GAUTIER – BRETTE

Etaient excusés : MME COUTON (pouvoir à MME PIGASSOU) – MME GARCIN (pouvoir à M. SEGURRA) –
MME LAFON (pouvoir à MME REYNAUD)

Secrétaire de séance : M SORBIER

Le quorum est atteint

OBJET DE LA DELIBERATION N° 021-26
DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU COMITE NATIONAL ACTION SOCIALE

Vu les articles L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), relatif au vote à scrutin secret

Vu les articles L2121-29 et suivants du CGCT relatifs aux attributions du Conseil Municipal

Vu L2121-33 du CGCT relatif à la désignation des membres ou délégués du conseil municipal pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Considérant la nécessité de désigner des délégués au Comité National Action Sociale (CNAS)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide :

- DE DESIGNER en qualité de déléguée ELUE de la commune de la Tour d'Aigues
 - o Madame Annick REYNAUD

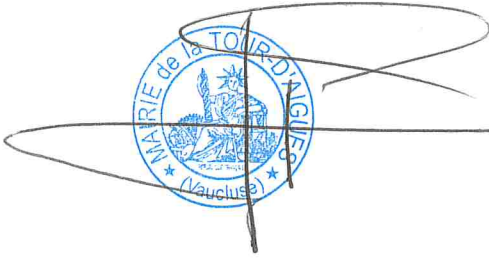
- DE DESIGNER en qualité de déléguée du Personnel de la commune de la Tour d'Aigues
 - o Madame Justine BOURGUE

A 25 voix pour, 0 contre et 2 abstentions,

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

Jean-François LOVISOLO,
Maire

Damien SORBIER
Secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'D. Sorbier', is written over the typed name of the secretary of the meeting.

Le délai de recours contentieux devant le
Tribunal Administratif de Nîmes contre la
présente délibération est de deux mois.